

# Le dispositif *Ecole et cinéma*

---

*Ecole et Cinéma* est un dispositif initié par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, en collaboration avec le Centre National de la Cinématographie. Cette opération est coordonnée au niveau national par l'association Passeurs d'images.

L'opération *Ecole et cinéma* s'adresse aux enseignants volontaires des écoles primaires dès la grande section (les petites et moyennes sections peuvent participer sur décision de l'enseignant de la classe). Sur la base d'un choix de films effectué par le comité de pilotage à partir du catalogue national, les enseignants assistent avec leurs élèves, dans le cadre des activités de classe, à des projections – une par trimestre pour les C2/C3 et deux dans l'année pour les C1 – organisées à leur intention par les salles de cinéma engagées dans l'opération.

Les enseignants bénéficient de plusieurs ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet :

- 3 sessions de formation organisées au niveau du département pour 3 films de la programmation
- des documents d'accompagnement : ils sont dématérialisés et consultables sur <http://nanouk-ec.com>
- des [documents d'accompagnement](#) sont également proposés par la conseillère pédagogique en arts visuels.

Les exploitants des salles de cinéma assurent des conditions d'accueil et de projection optimum, pratiquent le tarif de 2,50€ par séance, par élève (les séances sont gratuites pour les accompagnateurs) et veillent à ce que le nombre d'élèves présents permette une séance de qualité. Il est demandé aux classes, dans la mesure du possible, de respecter les horaires des séances.

Les projections au CGR ont lieu, de préférence, le matin.